

PHYS1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en sciences

physiques

A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté des sciences (SC)**Code du programme: **phys1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Gestion et contacts	6

PHYS1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme de cette année préparatoire vise à fournir les compétences nécessaires à l'étudiant qui, pour des raisons diverses, ne les posséderait pas, afin d'entamer le programme de master en sciences physiques, qu'il choisisse l'orientation approfondie, didactique ou l'orientation spécialisée : physique médicale.

L'année préparatoire ne donne pas accès à un diplôme. Seule une attestation de réussite sera délivrée.

Votre profil

Le programme est accessible aux étudiants qui, grâce à leurs études antérieures, ont un accès direct à la maîtrise en physique, mais souhaiteraient suivre cette année, ou aux étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger, dont l'accès à la maîtrise en physique se fait sur dossier. Dans ce deuxième cas, l'accès peut être conditionné à la réussite de cette année préparatoire.

PHYS1PM - Profil enseignement

PHYS1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme comporte au maximum 60 crédits à choisir dans le programme des deuxième et troisième années du baccalauréat en sciences physiques. Ce programme sera adapté, en concertation avec le conseiller aux études, en fonction du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet de formation, et soumis à l'approbation de l'Ecole de physique.

PHYS1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure PHYS

Acronyme	PHYS
Dénomination	Ecole de physique
Adresse	Chemin du Cyclotron, 2 bte L7.01.04 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 32 94 - Fax 010 47 30 68
Site web	https://www.uclouvain.be/phys
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Faculté des sciences (SC)
Commission de programme	Ecole de physique (PHYS)

Jury

Président du jury : **Vincent Lemaître**

Secrétaire du jury : **Giacomo Luca Bruno**

Personnes de contact

Secrétaire de l'Ecole de physique : **Roseline Van Dyck**